

01. Charges salariales des employeurs

CDH_304	Relancement du Plan d'embauche Win-Win	Relancement du plan d'embauche Win-Win dans la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Avec une activation renforcée de 1.000 euros par mois pour les jeunes peu qualifiés de moins de 26 ans et ce durant 12 mois.
CDH_305	Réduction des cotisations sociales sur les bas salaires	Changement au niveau du calcul des cotisations patronales dans le secteur privé. La diminution structurelle des cotisations patronales est remplacée par des taux de cotisations patronales calculés à partir du niveau de salaire trimestriel. Le taux statutaire minimal sera de 10% et augmentera progressivement jusqu'à 25% pour un salaire équivalent ou supérieur à 9200 euros par trimestre.

02. Prélèvements sur les revenus des ménages

CDH_104	Renforcement de la quotité exemptée d'impôt pour enfants à charge	Renforcement de la quotité exemptée d'impôt de 500 euros par an et par enfant.
CDH_301	Crédit d'impôts pour bas et moyens salaires dirigés vers les indépendants et fonctionnaires	Élargissement du crédit d'impôts qui passe de 720 à 814 euros au maximum par an pour un indépendant et de 790 à 884 euros pour un fonctionnaire.
CDH_302	Renforcement du bonus à l'emploi	Augmentation progressive du bonus social à l'emploi via une hausse de la baisse forfaitaire et un élargissement des seuils salariaux concernés. En 2020, le forfait sera de 210,8 euros pour les employés et de 227 euros pour les travailleurs tandis que les salaires concernés seront compris entre 1616,3 euros et 2678,46 euros. En 2024, le forfait sera de 247,5 euros pour les employés et de 264 euros pour les travailleurs tandis que les salaires concernés seront compris entre 1528,32 euros et 3032,11 euros.
CDH_303	Relèvement de la quotité exonérée d'impôt à 10.000 €	Relèvement progressif de la quotité exonérée d'impôt : 9088 euros en 2020, 9316 euros en 2021, 9544 euros en 2022, 9772 euros en 2023 et 10000 euros en 2024.
CDH_309	Suppression de la défiscalisation des prestations de 500 euros par mois	Suppression de la possibilité de défiscalisation de 500 euros par mois pour les revenus issus d'activités complémentaires, hormis pour les coachs sportifs.
CDH_311	Lutte contre la fraude fiscale (impôts des personnes physiques)	Lutte contre la fraude fiscale (impôts sur le revenu des personnes physiques)
CDH_412	Economie circulaire: Déduction d'impôts partielle du coût de main d'œuvre pour les activités de réparation effectuées	Déduction d'impôts de 50% du coût de main d'œuvre pour les activités de réparation effectuées. Cette déduction porte sur l'impôt final dû des personnes physiques.

03. Impôts des sociétés

CDH_307	Taxe GAFA (Google, Apple, Facebook, and Amazon)	Instauration d'une taxe sur le chiffre d'affaire des « Géants du web » (publicité, vente de données, etc.) résultant d'un ciblage d'internautes belges, selon le modèle actuellement en discussion au niveau européen.
CDH_310	Lutte contre la fraude fiscale (impôts des sociétés)	Lutte contre la fraude fiscale (impôts des sociétés).

05. TVA, accises et autres impôts indirects

CDH_201	Réduction de la TVA sur les verres de lunettes	Réduction du taux de TVA de 21 à 6% sur les verres de lunettes.
---------	--	---

CDH_308	Taxe sur les transactions financières	Taxe sur les transactions financières selon le modèle actuellement en discussion au niveau européen.
CDH_312	Lutte contre la fraude fiscale (TVA)	Lutte contre la fraude fiscale (TVA).
CDH_402	Réduction de la TVA pour les nouvelles constructions passives	Réduction du taux de TVA de 21 à 12% sur la première tranche de 60 000 euros pour les nouvelles constructions passives.
CDH_405	Taxation du kérosène et fiouls lourds (avions et bateaux)	Introduction d'une accise de 0,6 euro/litre sur le kérosène consommé lors des vols intra-UE (aviation) et d'une accise de 0,1 euro/litre sur le fioul lourd (transport maritime).
CDH_406	Introduction d'un mécanisme européen d'ajustement aux frontières (droits de douane adaptés en fonction de critères environnementaux, sanitaires, sociaux)	Partie belge d'une taxe, qui serait introduite au niveau européen, sur le contenu en CO2 des importations. Cette taxe serait de 20 euros par tonne de CO2 et serait levée sur les produits dont la production en Europe est soumise à l'ETS européen (<i>Emissions Trading System</i> - système d'échange de quotas d'émission).
CDH_411	Economie circulaire: Réduction de la TVA pour les activités de réparation	Réduction du taux de TVA de 21% à 6% pour les activités de réparation.

06. Protection sociale

CDH_105	Allongement de la durée du congé de maternité et de paternité	Allongement du congé de maternité de 15 à 17 semaines (augmentation proportionnelle pour le congé de paternité).
CDH_202	Relèvement des plafonds des pensions du 1er pilier	Relèvement du plafond salarial dans le régime des pensions salariées jusqu'à € 65000 pour les nouvelles entrées en pension à partir de 2020.
CDH_203	Individualisation des droits sociaux par la suppression du statut de cohabitant	Substitution progressive à l'horizon 2024 des allocations pour personnes cohabitantes par les allocations pour personnes isolées dans les régimes de chômage, crédit-temps/interruption de carrière/congé thématique, revenu d'intégration et équivalent, allocation de remplacement de revenus pour personnes handicapées et garantie de revenu aux personnes âgées.
CDH_306	Augmentation de l'allocation de garantie de revenus pour les travailleurs à temps partiel	Augmentation de l'allocation de garantie de revenus pour les travailleurs à temps partiel (relèvement du complément horaire pour les personnes isolées et cohabitantes, non prise en compte du bonus à l'emploi dans le salaire net).

08. Frais de fonctionnement des administrations publiques

CDH_101	Investissement dans la recherche	Augmentation progressive des dépenses d'investissement en recherche et développement des universités via le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS).
CDH_106	Réforme des milieux d'accueil des enfants	Recrutement de personnel supplémentaire afin d'augmenter le nombre de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance et de pérenniser celles existantes. Dans ces mêmes milieux d'accueil; le salaire des accueillantes d'enfants est également revalorisé.
CDH_108	Refinancement de l'enseignement supérieur (budget des établissements)	Augmentation progressive de la masse salariale dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur (recrutement de personnel supplémentaire).
CDH_110	Investissements pour le Pacte pour un Enseignement d'Excellence (personnel)	Augmentation progressive de la masse salariale dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence (recrutement d'enseignants supplémentaires).
CDH_501	Augmentation des effectifs dans la police	Recrutement de 1400 policiers locaux supplémentaires. Cette augmentation est financée par la dotation du pouvoir fédéral aux zones de police locale.
CDH_503	Investissements dans la justice (personnel)	Recrutement d'un peu plus de 1200 personnes supplémentaires pour le Service public fédéral (SPF) Justice.
CDH_505	Diminution des frais de fonctionnement	Réduction des dépenses de fonctionnement (masse salariale et achats de biens et services) des

dans les prisons suite à la réduction de la population carcérale établissements pénitentiaires grâce à une diminution supposée de la population carcérale.

09. Investissements

CDH_102	Investissement dans le matériel numérique pour les établissements d'enseignement obligatoire	Augmentation de l'investissement dans le matériel numérique octroyé aux établissements de l'enseignement obligatoire.
CDH_107	Refinancement de l'enseignement supérieur (infrastructure)	Augmentation de l'investissement dans l'infrastructure dans l'enseignement supérieur afin d'accroître le nombre de places disponibles.
CDH_109	Investissements pour le Pacte pour un Enseignement d'Excellence (infrastructure)	Augmentation progressive des dépenses d'investissement d'infrastructure en faveur de l'enseignement obligatoire.
CDH_401	Investissements dans la mobilité en Wallonie (plan FAST et refinancement des TEC)	Augmentation progressive des investissements dans les TEC (Transport En Commun). Les investissements du plan FAST (Fluidité, Accessibilité, Santé/Sécurité et Transfert Modal), qui sont déjà intégrés dans la projection de référence utilisée par le BFP, n'ont pas été pris en compte.
CDH_403	Doublement des primes à l'isolation	Doublement des primes à l'isolation pour les particuliers et personnes morales dans la Région wallonne et la Région Bruxelles-Capitale.
CDH_407	Investissements dans le rail ferroviaire (SNCB)	Augmentation progressive des dépenses d'investissement de la SNCB, financées par des dotations additionnelles du Pouvoir fédéral.
CDH_408	Investissements dans le rail ferroviaire (Infrabel)	Augmentation progressive et permanente des dépenses d'investissement dans l'infrastructure ferroviaire (Infrabel).
CDH_409	Investissements dans la mobilité à Bruxelles (STIB et infrastructures pour vélo)	Augmentation progressive et permanente des dépenses d'investissement dans l'infrastructure de transport bruxellois (métro et vélo).
CDH_410	Investissements pour l'isolation de bâtiments d'intérêt public et collectivités (écoles, espaces culturels, ...)	Augmentation des investissements pour l'isolation de bâtiments dans la Région wallonne et la Région Bruxelles-Capitale.
CDH_502	Investissements dans la justice (infrastructure)	Augmentation permanente des dépenses d'investissement dans l'infrastructure en faveur du Service Public Fédéral (SPF) Justice.

10. Autres opérations non financières

CDH_103	Droit à la formation pour les travailleurs (compte formation)	Contribution du Pouvoir fédéral aux efforts de formation des travailleurs via une participation financière aux frais de formation. Cette contribution croît progressivement de 2020 à 2024.
CDH_404	Introduction d'une vignette routière avec réforme de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation pour un impact budgétaire neutre pour les ménages belges	Introduction d'une vignette routière disponible selon trois durées : 10 jours, 2 mois et 12 mois. Les montants de cette vignette varieront selon la cylindrée du véhicule. Afin de garantir la neutralité budgétaire de cette mesure pour les ménages, l'introduction de celle-ci sera couplée à une réduction de la taxe de mise en circulation et de la taxe de circulation (ici aussi en tenant compte de la cylindrée).
CDH_504	Soutien aux médiations familiales	Prise en charge de cinq séances de médiation familiale.